

STAGE D'EXPERTISE COMPTABLE

RAPPORT SEMESTRIEL

2 ^{ème} ANNEE	1 ^{er} SEMESTRE	☒
	2 ^{ème} SEMESTRE	☐
3 ^{ème} ANNEE	1 ^{er} SEMESTRE	☐
	2 ^{ème} SEMESTRE	☐

STAGIAIRE	Fleur Venezia MBOUNGOU MBOUMBA N° d'inscription :	Observations :
MAITRE DE STAGE	Prénom et nom : Signature : 	Observations : Le rapport décrit correctement les problématiques rencontrées par le cabinet lors de la mise en place des procédures de dématérialisation des dossiers de tenue comptable.
CONTROLEUR DE STAGE	Prénom et nom : Signature :	Observations :

Création du cabinet d'expertise comptable : Les effets d'une bonne conduite d'un projet de dématérialisation et d'automatisation total des processus comptables.

☐	Étude d'une situation pratique de Commissariat aux Comptes
☒	Étude d'une situation pratique d'Expertise Comptable
☐	Projet de plan et de notes explicatives
☐	Autres

SOMMAIRE

<u>INTRODUCTION</u>	<u>2</u>
<u>LE CONTEXTE</u>	<u>4</u>
<u>LA MISSION</u>	<u>5</u>
A. MISE EN PLACE DE LA MISSION	5
1. INITIATION AU FONCTIONNEMENT DU CABINET	5
2. LE ROLE DU COLLABORATEUR	7
3. LE BILAN ANNUEL	8
B. DIFFICULTES RENCONTREES	9
1. LES DIFFICULTES LIEES AUX FREINS AUX CHANGEMENTS	9
2. LES DIFFICULTES LIEES AUX ELEMENTS REFERENCES, ARCHIVEES AUX OUTILS MIS EN PLACE	10
C. SOLUTIONS PROPOSEES	10
3. L'ADAPTATION	10
4. LA VEILLE TECHNOLOGIQUE	11
D. ANALYSE CRITIQUE DES SOLUTIONS PROPOSEES	13
<u>CONCLUSION</u>	<u>15</u>
<u>BIBLIOGRAPHIE</u>	<u>18</u>

INTRODUCTION

En interrogeant les acteurs de la profession comptable sur le rôle que joue aujourd'hui la dématérialisation dans les cabinets, on s'aperçoit qu'ils sont tous unanimes sur le fait que la dématérialisation est un processus indispensable dans le cadre de l'économie numérique.

Or, on oublie souvent de stipuler que le passage vers l'économie numérique a été dans un premier temps perçu par la profession comme une menace et non comme une opportunité. En effet, l'économie numérique offre aux chefs d'entreprise la faculté d'acquérir des outils leur permettant d'être autonomes dans la gestion de leurs flux et de piloter plus aisément leurs entreprises. Cela les a naturellement amenés à s'interroger sur le rôle de leurs experts-comptables qu'ils perçoivent désormais comme une contrainte légale dont ils cherchent à réduire le coût. Par ailleurs, en favorisant l'expansion des sociétés dites « de conseil et d'expertise » susceptibles d'accompagner les entrepreneurs dans le développement de leurs activités, l'économie numérique a intensifié la concurrence dans le secteur du chiffre, souvent qualifié de « sédentaire ».

Conscient de ces mutations et de leurs impacts, l'ordre des experts-comptables, met désormais en œuvre une véritable stratégie de communication pour la profession et adopte de nouvelles normes professionnelles. Ces mesures visent à rendre le métier du chiffre plus attractif, moins « sédentaire » et tentent de transformer la menace que représentait l'économie numérique pour la profession en une opportunité de développement.

L'évolution de l'environnement tend par conséquent à amener l'expert-comptable à devenir un véritable allié, un partenaire au cœur de la dématérialisation des flux. La thématique fut d'ailleurs largement développée lors du 74ème congrès des experts-comptables de 2019.

Puisque l'expert-comptable est à l'origine de la traduction des activités économiques de ses clients en flux financiers, il est le mieux placé pour les accompagner et les conseiller. Cette casquette ne serait envisageable sans le développement et /ou le basculement des cabinets

vers le cabinet dit « 2.0 », c'est-à-dire un cabinet dont les processus sont entièrement ou partiellement dématérialisés et automatisés.

Par conséquent, ce rapport tentera de mettre en évidence les effets de la bonne conduite d'un projet de dématérialisation et d'automatisation total des processus d'un cabinet d'expertise-comptable nouvellement créé. Après avoir mis en évidence le contexte, nous présenterons les solutions mises en place dans le cabinet F.

LE CONTEXTE

Le cabinet F, très novateur, oriente sa stratégie de développement commercial vers une clientèle dont le domaine d'activité est principalement la fourniture de prestations intellectuelles. Les outils déployés dans le cabinet, sont en harmonie avec la stratégie choisie et les besoins des clients.

Ce jeune cabinet, s'est fixé pour objectif de devenir un partenaire au cœur des flux financiers de ses clients. La compréhension des flux économiques, la réduction significative des tâches chronophages à faible valeur ajoutée, en vue de mieux répondre aux besoins de ses clients, est un fil conducteur qui s'est naturellement imposé à la culture d'entreprise du cabinet. En devenant un acteur au cœur des flux, le cabinet proposerait ainsi des services allant au-delà des missions habituelles de l'expertise-comptable. Le couple dématérialisation et automatisation des flux est alors perçu par l'expert-comptable fondateur comme un facteur clé de succès. Le cabinet F est à ce jour dématérialisé à hauteur de 95%, les outils déployés, notamment informatiques, sont adoptés et utilisés par l'ensemble des collaborateurs dès leur intégration.

LA MISSION

A. Mise en place de la mission

1. Initiation au fonctionnement du cabinet

Fort de son expérience, le cabinet F dans le cadre de sa démarche de développement m'a accueilli en tant que collaborateur unique. L'expert-comptable fondateur ayant en amont mis au point 80% des processus de dématérialisation du cabinet. Aujourd'hui, elle a atteint un niveau de 95%.

L'intégration du collaborateur s'est concrétisée par une initiation aux différents processus et outils présents dans le cabinet :

- Initiation à l'usage des outils de stockage externe et interne : le cabinet F a mis au point un système de transmission de pièces dématérialisées en accord avec sa clientèle pour la réception des pièces comptables. Le choix du drive, de la dropbox ou de l'envoi des pièces par mail diffère selon le profil du client. Mais dans 80% des cas, les dossiers sont partagés sur le drive. Ce dernier est compartimenté en deux parties : un dossier « comptabilisé » dans lequel les éléments traités sont déposés par les collaborateurs ainsi qu'un dossier « à traiter » dans lequel le client déverse les éléments de la période à traiter. Il est convenu en amont avec le client qu'il ne doit en aucun cas déverser des éléments non traités dans la partie « comptabilisé » du drive ou de la dropbox. Celui-ci n'existant qu'à titre consultatif. Par suite, les pièces transmises sont traitées par le collaborateur, puis archivées sur le drive du cabinet en respectant l'ordonnancement préalablement défini.
- Initiation aux logiciels déployés dans le cabinet : Le logiciel quadratus est utilisé dans le cabinet F. Différents modules y ont été intégrés au cours des années, en vue de mener à bien la stratégie de dématérialisation et d'automatisation. La compréhension par le collaborateur des outils utilisés par le cabinet est indispensable, d'où la nécessité d'une formation au préalable. Dans le cabinet F, la formation du collaborateur à l'utilisation du logiciel se focalise sur une partie bien précise, à savoir le paramétrage :

Création du cabinet d'expertise comptable : Les effets de la bonne conduite d'un projet de dématérialisation et d'automatisation total des processus comptables.

- Le paramétrage des comptes fournisseurs et clients : l'automatisation des écritures, résultat d'un paramétrage des comptes est une source de gain de temps et justifie la mise en place d'une stratégie de dématérialisation. Dans le cabinet F, le collaborateur doit systématiquement paramétrer tous les nouveaux fournisseurs en y intégrant le compte de contrepartie. Le paramétrage des comptes est d'autant plus enrichi que les informations relatives à l'immatriculation du fournisseur ainsi que son RIB sont renseignées. L'ajout lors du paramétrage des comptes de tiers d'une contrepartie dans le cadre d'une saisie (standard ou par image) permet de générer immédiatement l'écriture comptable (nom du fournisseur ou du client, compte de charge ou compte de produit et compte de TVA). Renseigner des données relatives à l'immatriculation au RCS du fournisseur (SIREN, classe APEC) conduit en aval à l'automatisation de la déclaration de DAS2. Enfin, en ajoutant les informations relatives au RIB du fournisseur, le cabinet pourrait proposer à sa clientèle des missions de campagne de règlement. Contrairement aux paramétrages des fournisseurs, le paramétrage des comptes clients est moins étoffé, il n'amène pas le collaborateur à renseigner une masse d'informations. Dans le cabinet F, celui-ci se limite à associer aux comptes clients un compte de produit, et un code TVA correspondant, lorsque les factures ne sont pas intégrées par importation.
- Le paramétrage des comptes de produits et de charges : Il s'agit ici de greffer à chaque compte de charge ou de produit un code de TVA. Il résultera de ce qui précède qu'au moment de la saisie standard ou image box, le collaborateur n'aura plus à s'interroger sur la nature des comptes ou du taux de TVA à utiliser : les écritures se généreront de manière automatique.
- Le paramétrage de la réception des banques : Réceptionnés par le biais de l'EBICS, le paramétrage des banques suppose de lier un compte fournisseur à un libellé unique d'un flux donné. L'algorithme fonctionnant de la même manière qu'un tableau Excel, il sera en mesure d'intégrer dans le compte adéquat un flux antérieurement paramétré. Dans le cadre des ventes « E-

commerce » par exemple, cette manœuvre amène à reconstituer une transaction. Lorsque les flux bancaires sont recueillis, les données relatives au montant brut et à la commission ne sont pas distinctement comptabilisées. Ces dernières sont renseignées dans le libellé Ebic, seuls les flux correspondants au net encaissé apparaissent au crédit du compte de banque : cela est contraire au respect du principe comptable d'exhaustivité. Grâce au paramétrage, les montants bruts, les montants nets et le montant des commissions sur les encaissements sont imputés à des comptes différents. Cela suffit amplement à pallier le manquement résultant du non-respect du principe d'exhaustivité. Fastidieux à exécuter dans un premier temps, il est important de souligner que dans la mesure où 90% des flux bancaires des dossiers sont identiques, sauf exception, le gain de temps dans la saisie des banques s'avère non négligeable.

- Initiation à la méthodologie de traitement des dossiers comptables : la suppression des tâches chronophages est le maître-mot dans les cabinets 2.0. La dématérialisation et l'automatisation étant d'une aide significative, leurs réussites reposent aussi sur la capacité du collaborateur à comprendre les principaux flux qui régissent l'activité des clients du cabinet, en vue de développer les bons gestes du paramétrage en amont des flux. Le cabinet F a mis en place dans ses procédures internes un tableau permettant à tous les collaborateurs de s'imprégner de l'activité de la clientèle.

Sans toutefois oublier que le cabinet met en œuvre tous les actes permettant de garantir la confidentialité des informations obtenues, d'anticiper les risques de piratage informatique et de respecter le Règlement Général de Protection des Données.

2. Le rôle du collaborateur

Le collaborateur d'un cabinet 2.0 a un rôle important à jouer dans la mise en place des outils d'automatisation et de dématérialisation. En effet, celui-ci est chargé non seulement de les paramétrer, mais également de contribuer à l'amélioration de leurs usages dans le respect de la stratégie du cabinet. Il est également amené à proposer des nouveaux outils et /ou des

nouveaux processus lorsque cela est nécessaire. Le collaborateur participe de cette manière activement à la stratégie de veille technologique du cabinet.

J'ai formalisé en accord avec l'expert-comptable les procédures suivantes :

- Les procédures en amont de la signature de la lettre de mission :
 - Le formulaire dématérialisé pour les mandats SEPA ;
 - Le formulaire dématérialisé pour les mandats généraux ;
 - Le formulaire dématérialisé pour les mandats impôts.gouv
- Les procédures relatives à la gestion des dossiers clients :
 - Procédure relative à la prise en charge des dossiers clients ;
 - Procédure de création des dossiers clients ;
 - Procédure de création des comptes clients permettant la collecte des données bancaires sur les plateformes « Sobank et Jedecclare » ;
 - Procédure de traitement comptable des dossiers de la saisie à l'archivage.

3. Le bilan annuel

Le bilan permet aux membres du cabinet de faire un retour sur expérience vis-à-vis des procédures en place. Dans le cabinet F, en cours d'année les collaborateurs sont amenés à faire des remontées ponctuelles sur des difficultés qu'ils rencontrent face à la dématérialisation et /ou l'automatisation. Généralement, ces derniers sont rapidement résolus. Par conséquent le bilan annuel est le moment opportun pour discuter des buts, des forces et des faiblesses des procédures en place en vue de les améliorer. Dans le cabinet F, l'expert-comptable toujours à l'écoute, encourage les échanges, de ce fait, il tient compte de toutes les propositions et remarques des collaborateurs susceptibles d'améliorer les méthodes de travail du cabinet.

B. Difficultés rencontrées

Il s'agit d'un projet de grande envergure que de vouloir dématérialiser la quasi-totalité des procédures d'un cabinet d'expertise comptable. Cette initiative engendre nécessairement des obstacles à franchir :

1. Les difficultés liées aux freins aux changements :

Les freins aux changements ont principalement été décelés au niveau de la transmission des éléments comptables tels que les achats et les ventes. Ils sont dus à :

- L'appétence des clients aux nouvelles technologies : Certains clients du fait de leur niveau d'appétence plus ou moins prononcé à l'utilisation des nouvelles technologies contraignent l'expert-comptable à adapter ses procédures. Dans ce cas de figure, il convient pour lui de ne pas changer les habitudes des clients. Mais cette option n'est envisageable que dans l'optique où le niveau de flux d'informations à traiter pour ce dossier est relativement faible.
- L'aversion des clients au changement de leurs habitudes : Il advient également que le client ait tout simplement une aversion au changement de son organisation, de ses habitudes. A titre d'exemple, certains clients souhaitent conserver la méthode de transmission à « l'ancienne » dit « le système de navette » en vue d'une transmission des pièces comptables en papiers. Dans ce cas, la réception des pièces comptables dématérialisées (achat et ventes) est difficilement envisageable sauf si cette dernière est engendrée par une force exogène (Cf pandémie 2020). Dans ce cas de figure, l'expert-comptable doit une fois de plus s'adapter.
- La réticence des certains dirigeants : Enfin, dans le cabinet F, certains dirigeants ne souhaitent pas une mise en place immédiate de la transmission dématérialisée des pièces comptables (achats, ventes). Cela les obligerait à modifier leur organisation interne. Dans cette situation, la dématérialisation de la transmission des pièces comptables des processus s'effectue plus lentement. L'expert-comptable est amené à rassurer les dirigeants lors de plusieurs séances d'échanges afin de les convaincre de la nécessité de modifier les procédures en place.

2. Les difficultés liées aux éléments référencés, archivés et aux outils mis en place

Le but premier recherché dans une stratégie de dématérialisation et d'automatisation des processus est le gain de temps en vue de proposer aux clients des missions à forte valeur ajoutées. Mais certaines pratiques peuvent devenir chronophages et annuler le gain de productivité obtenu. Dans le cabinet F, ce fut le cas dans un premier temps pour :

- Les pratiques liées à la méthode de référencement des pièces transmises : lorsque le client nous transmettait les éléments comptables hors format dématérialisés, il fallait tout d'abord les scanner, en vue de les transformer en document PDF. Suite à la saisie « standard » des données sur quadratus, il fallait systématiquement inscrire sur chacune des pièces comptables saisies, le numéro de pièce correspondant et classer les pièces comptables sur le drive du cabinet. Cette pratique était excessivement chronophage. Elle fut abandonnée.
- La lenteur liée à l'outil Quadratus image box : Il s'agit d'un module intégré au logiciel quadratus permettant l'automatisation de la saisie comptable des achats, des ventes et notes de frais (PDF, JPEG). Lorsqu'il fut mis en place, l'outil était encore en phase de développement. La principale difficulté résidait dans le fait que les pièces comptables déposées sur la plateforme se chargeaient très lentement, à tel point qu'il était plus avantageux de saisir les éléments envoyés en mode « saisie standard » sur quadratus. Par ailleurs, « l'intelligence artificielle » en phase de développement n'identifiait pas certaines factures. Une partie non négligeable des champs devait de nouveau être remplie par le collaborateur, malgré le paramétrage des comptes effectué en amont. Suite au bilan annuel, la box fut abandonnée pendant une année.

C. Solutions proposées

Pour pallier les difficultés rencontrées, différentes solutions ont été mises en place :

1. L'adaptation

Face aux risques de résistance aux changements deux solutions sont concevables : soit le cabinet décide de limiter son portefeuille aux clients qui acceptent d'intégrer dans leurs procédures l'organisation qu'il a envisagée. Soit le cabinet s'adapte à sa clientèle. Le cabinet F,

a fait le choix de s'adapter. Cette option n'est pensable que si et seulement si le niveau des flux est faible et peu complexe. Lorsque les flux comptables sont plus importants et que le client a de l'appétence pour les nouvelles technologies, mais que sa résistance aux changements provient du fait qu'il doit réorganiser ses processus interne, l'expert-comptable accorde au client le temps nécessaire à sa réorganisation interne. Puis, il amène progressivement son client, grâce une communication visant à promouvoir les bienfaits de la dématérialisation de la transmission des pièces comptables, à suivre les procédures mises en place par le cabinet.

Par conséquent, il résulte de ce qui précède que le traitement comptable de certains dossiers dans le cabinet F n'est pas entièrement dématérialisé (moins de 5% des dossiers). Tantôt les données bancaires sont entièrement dématérialisée grâce à la collecte via le système dit « EBICS" de Sobank et Jedeclear, tandis que la transmission des pièces comptables ne l'est pas et s'effectue en format papier. Tantôt les pièces comptables sont transmises en format PDF tandis que la collecte des données bancaires via Sobank ou Jedeclear n'est pas mise en place : parce que la banque du client ne le propose pas ou parce que le client ne le souhaite pas.

2. La veille technologique

Pour faire face aux difficultés liées aux éléments référencés, archivés et aux outils, la mise en place d'une veille technologique est indispensable. Dans le cabinet F, la veille technologique a permis l'adoption définitive de l'outil quadratus image box. La version améliorée de ce module une année après son abondant, nous a permis d'apprécier sa performance. Les problèmes de lenteur et de bugs ayant été résolus, l'automatisation de la saisie comptable a permis au collaborateur de monter en puissance notamment en se focalisant sur la révision et le paramétrage des comptes.

Par ailleurs, les problématiques liées aux référencements ne se posent plus désormais, puisque les pièces sont intégrées dans les écritures comptables, ils ne sont plus stockés sur le drive du cabinet : ils sont conservés sur le drive du client en fonction de la périodicité de traitement.

Création du cabinet d'expertise comptable : Les effets de la bonne conduite d'un projet de dématérialisation et d'automatisation total des processus comptables.

En parallèle, la veille technologique amène également à proposer aux clients en fonction de leurs besoins des outils dont les flux comptables seront intégrés par importation en comptabilité :

- Mooncard : une plateforme bancaire dédiée aux dépenses récurrentes (restauration, taxi, Amazon, Uber...) ;
- quadratus devisfac : un outil de facturation contribuant à limiter les risques inhérents à l'établissement des factures de ventes - exemple une modification significative ultérieure d'une facture sans qu'un avoir n'ait été préalablement établi ;
- Payfit : une plateforme dédiée à la gestion des paies.

L'ensemble de ces outils et bien d'autres contribuent à réduire les tâches à faible valeur ajoutées et favorisent un gain de temps pour d'autres missions.

D. Analyse critique des solutions proposées

De manière générale, les solutions mises place dans le cabinet F sont plutôt bénéfiques dans le cadre de la bonne conduite de la dématérialisation des processus d'un cabinet d'expertise comptable 2.0. Comme évoqué précédemment, dans le cas du cabinet F, il est indispensable d'avoir une importante capacité d'adaptation. Cela suppose, la remise en cause des processus en place lorsque cela nécessaire, une appétence des collaborateurs à l'usage des nouvelles technologies et la mise en place d'une veille technologique contribuant à l'amélioration des processus interne et externe du cabinet.

Malgré toutes les solutions mises en place, les collaborateurs sont confrontés à des anomalies ponctuelles inhérentes aux systèmes d'information :

- Concernant le module Image box : à de nombreuses reprises il a été constaté que certaines factures que nous déposons sur la plateforme n'étaient pas effectivement intégrées. Il en résulte qu'en cas de manque de vigilance et de contrôle des suspens, les collaborateurs peuvent redemander au client des éléments déjà transmis. A long terme le professionnalisme du cabinet pourrait être remis en cause. Il advient également que la plateforme indique au collaborateur que toutes les factures ont été traitées, tandis que lorsque ce dernier se connecte de nouveau sur la plateforme, il constate que des factures non traitées apparaissent dans l'onglets « Factures à traiter ».
- Enfin, concernant Payfit, nous avons constaté que certaines OD de paie téléchargeable sur la plateforme que nous avons préalablement importée en comptabilité faisaient l'objet de modification en début de mois. Il n'existe pas à ce jour de système permettant d'alerter le collaborateur. Par conséquent les écritures de paie téléchargées tôt dans le mois peuvent faire l'objet de modifications par les agents de Payfit, générant ainsi des écarts entre les écritures de paies présentées sur la plateforme et celles saisies en comptabilité. Le collaborateur non averti ne s'apercevra de cet écart qu'au moment du paiement des charges sociales. En cas de reporting, ce dernier pourrait être erroné si les écarts constatés sont significatifs.

Finalement, il résulte de ce qui précède que l'ensemble des anomalies mises en exergue exigent de la part du collaborateur une plus grande vigilance ainsi qu'une plus grande capacité à mettre en place des moyens de contrôle en amont et en aval de toutes importations de données comptables.

CONCLUSION

L'avènement des technologies de l'information et de la communication en entreprise a profondément modifié l'organisation des travaux et la répartition des tâches. Aussi, le métier de l'expertise comptable tend à s'éloigner peu à peu de ses attributions traditionnelles pour glisser de plus en plus vers des activités de conseil. Cela ne serait envisageable sans le déploiement d'une dématérialisation et d'une automatisation des processus internes et externes du cabinet. A travers ce rapport, nous avons tenté de suivre les différentes étapes conduisant à la bonne conduite d'un projet de dématérialisation et d'automatisation total au sein du cabinet F.

Cette intrusion dans le fonctionnement du cabinet nous a amené à dire que la bonne conduite de ce type de projet n'est envisageable que partiellement et a un impact non négligeable et bienveillant à trois niveaux :

⇒ D'abord au niveau du cabinet

Ce projet améliore nécessairement le fonctionnement du cabinet, en ce qu'il est une source de flexibilité et de mutation. Dans le cadre des ressources matérielles par exemple, l'usage du cloud a pour effet de transformer les méthodes d'archivage traditionnelles et les risques qui leurs sont inhérents. Hier, l'expert-comptable devait faire face aux risques d'incendies, aujourd'hui, il doit se prémunir contre les risques liés aux systèmes d'information (piratage, perte de données...).

Sur le plan des ressources humaines, ce projet engendre une « montée en puissance » des collaborateurs dans le traitement de leurs dossiers. Les tâches chronophages étant réduites, l'action de ces derniers s'oriente vers le paramétrage, facteur clé de succès de l'automatisation, la révision des comptes et au-delà du conseil des clients. On peut tout aussi souligner, la portée positive qu'amène ce type de projet sur le bien-être des collaborateurs. Ce dernier est souvent en corrélation avec la mise en place du télétravail.

⇒ Ensuite au niveau de relation avec le client

Une belle orchestration de la dématérialisation et de l'automatisation conduit le cabinet à être réactif : lorsque la comptabilité est tenue régulièrement, le collaborateur peut rapidement déceler les incohérences et les manquements. Le gain de temps dégagé, permet en outre à l'Expert-comptable de proposer des missions complémentaires (reporting trimestrielles ou mensuelles ou de conseil) et de détecter les besoins d'accompagnement en numérique du client afin de lui proposer des nouvelles missions.

⇒ Enfin, au niveau de l'adaptabilité face aux fluctuations de l'environnement

Il est indéniable de constater que les fluctuations de l'environnement macroéconomique affectent directement et ou indirectement l'activité et les procédures des cabinets. L'année 2019 (de Novembre à Décembre) fut marquée par une succession de grèves de la SNCF qui ont contraints les cabinets à modifier leur fonctionnement interne et externe. A cela, j'ajoute la pandémie intervenue en 2020, qui n'a fait que confirmer la donne. Survenu pendant la période fiscale la période de confinement a clairement démontré la nécessité d'une dématérialisation des processus de mise à disposition des données comptables. Le cabinet F ayant inscrit dans son ADN l'automatisation et la dématérialisation, a réussi à respecter dans les délais légaux les obligations qui lui incombaient malgré l'ampleur de la crise.

Finalement, il serait un peu exagéré de parler d'une dématérialisation et d'une automatisation totale des processus tant les résistances aux changements demeurent. Mais, il faut reconnaître en la bonne conduite de ce projet des effets positifs pour le cabinet F et ses partenaires.

Il serait intéressant d'analyser l'impact que pourrait avoir demain l'adjonction aux processus actuels du cabinet, de modules en interaction avec des collecteurs de données ou des Big Data. Si l'on souhaite pousser la réflexion à l'extrême, l'on pourrait s'imaginer que demain la tenue comptable serait désormais sous le monopole des établissements bancaire. Il serait alors opportun de s'interroger sur les champs d'intervention qui conviendrait le mieux à l'expert-comptable

BIBLIOGRAPHIE

Sites internet :

- <http://sic.experts-comptables.com/sic-n°-345/les-plénières/l'expert-comptable-numérique-c'est-maintenant>
- <https://www.lemondeduchiffre.fr/a-la-une/68239-reinvention-metier-expert-comptable-face-au-virage-numerique.html>

Revue :

- RF COMPTABLE N° 468 – FÉVRIER
- Procédures interne du Cabinet F

Fleur Venezia MBOUNGOU MBOUMBA

Création du cabinet d'expertise comptable : Les effets de la bonne conduite d'un projet de dématérialisation et d'automatisation total des processus comptables.

POUR DES RAISONS INTERNES AU CABINET AUCUNE ANNEXE NE SERA FOURNIT DANS CE RAPPORT